



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi de 13 h à 16 h, Vendredi et mercredi de 8 h à 12 h Tél : 03 88 08 94 06 Courriel : mairie@stotzheim.fr Site internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim Tous les 1ers jeudis du mois
Réunion du Conseil Municipal :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	toute l'année : du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr :	Semaine paire le samedi de 11h à 12h, impaire le vendredi de 8h à 12h
(Tél : 03 88 92 27 19)	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Distribution de sacs de biodéchets (Mairie)	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
TAXI CO :	Semaines impaires : jeudi 7 et 21 novembre, jeudi 5 et 19 décembre
Urgences Eau et Assainissement :	Société Protectrice des Animaux de Moyenne Alsace: 03 88 57 64 68
Ramassage des poubelles jaunes :	Centre médico-social : 13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 mai 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Abandon d'un marché public : réaménagement de la zone de loisirs

Le Conseil municipal décide l'abandon du marché « Réaménagement de la zone de loisirs » pour raison d'intérêt général, pour les motifs suivants :

- l'appel d'offres du réaménagement de la zone de loisirs, n'a pas été publié dans un journal d'annonces légales. Or, conformément à l'article R.2131-12 du code de la Commande Publique, les marchés publics à procédure adaptée (> 90 000 € HT) nécessitent une publication dans un journal d'annonces légales ou au BOAMP, en plus du profil acheteur,
- le permis d'aménager déposé pour ces travaux a fait l'objet d'un refus, et un recours a été émis par la Commune concernant les études (acoustique et pollution) sollicitées par la DREAL et l'ARS,
- le rejet des demandes de subvention sollicitées par la Commune pour ce projet compte tenu du refus du permis d'aménager et du défaut de publicité,

L'abandon de la procédure pour ce motif ne donne pas lieu à indemnisation des opérateurs économiques ayant participé à la procédure. Le projet de réaménagement de la zone de loisirs sera retravaillé en Commissions Réunies pour établir un nouveau programme de travaux, déposer une nouvelle demande d'urbanisme et solliciter les subventions, avant validation de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité

Assistance à la maîtrise d'ouvrage : travaux ponts communaux

Le Conseil municipal décide d'accepter la proposition d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux des ponts communaux établie par Cerema Grand Est, pour un montant HT de 5 500,00 €.

Adopté à l'unanimité

Déploiement d'un compteur communicant gaz

Le Conseil municipal autorise la mise en place d'un compteur communicant gaz sur le clocher de l'église par le Gaz de Barr, charge le Maire de recueillir l'accord de la Communauté des Paroisses de Barr avant mise en place du compteur et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre le Gaz de Barr et la Commune.

Adopté à la majorité des voix

Travaux dans les logements communaux

Le Conseil municipal décide ne pas missionner de maîtrise d'œuvre et sollicite des devis pour effectuer l'isolation par l'extérieur du logement communal sis 4 rue des Prunes au 1^{er} étage.

Une commission communale « Commission Travaux » est constituée pour étudier les travaux à prévoir dans les logements communaux, sis 4 rue des Prunes 1^{er} étage et 8 Quartier Central 1^{er} étage.

Le Conseil décide de proposer à la location en tant que logement le local sis 34 route Romaine et fixe le loyer à 650 € hors charges. M. le Maire est chargé de déposer une déclaration préalable pour changer la destination du local en logement avant location.

Adopté à l'unanimité

Remplacement des fenêtres logements communaux 32 route Romaine

Le Conseil municipal charge le Maire de solliciter des devis pour le remplacement de toutes les fenêtres du bâtiment sis 32 route Romaine (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) par des fenêtres en PVC. M. le Maire est chargé de déposer une déclaration préalable pour ces travaux.

Adopté à l'unanimité

Ouverture d'un compte DFT pour la régie de recettes n°48101 pour encaissement de la vente de bois

Le Conseil municipal décide de ne pas ouvrir de compte DFT pour la régie de recettes et décide de supprimer la régie de recettes vente de bois.

Adopté à l'unanimité

Acquisition d'un second columbarium

Le Conseil municipal décide un columbarium de 12 cas pour le cimetière communal de Stotzheim et de retenir la proposition de l'entreprise Cossutta et Fils, pour un columbarium de 12 cases pour un montant HT de 8 380,00 €.

Adopté à l'unanimité

Compte rendu de la Commission Urbanisme : Modification du PLU-I

Le Conseil municipal décide de reporter ce point et sollicite la transmission du PLU-I et de la modification en cours. La Commission Urbanisme se réunira le 15 juillet prochain à ce sujet.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2024

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 juin 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Travaux de remise en état des terrains de football

Le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux de remise en état des trois terrains de football, de retenir l'entreprise ID VERDE, sise 67810 HOLTZHEIM et charge Mme Anne DIETRICH, Adjointe, de négocier le devis proposé. Les travaux ne pourront être réalisés qu'après expertise.

Adopté à la majorité des voix

Demande de numérotation

Le Conseil municipal décide l'attribution du numéro de voirie suivant :

- Mme Morgane DONATH et M. Jean CROMER : parcelle cadastrée section 6 n°121 et n°11 : n°18 rue des Roses

Adopté à l'unanimité

Constitution de la Commission Communale « Travaux » et reconstitution des Commissions Communales

Le Conseil municipal décide de constituer la Commission Communale « Travaux » comme suit :

Jean-Marie KOENIG (responsable de la Commission), Céline MASTRONARDI, Maxime METZ et Philippe SCHMITT.

Les commissions communales sont reconstituées ; Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, intègre la Commission Urbanisme et M. Norbert RIESTER, Adjoint, intègre la Commission Jeunesse.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2024

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 juillet 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Emploi d'ATSEM Principal de 1ère classe : modification de la durée hebdomadaire de service

Le Conseil municipal décide de modifier le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) 1^{ère} classe permanent à temps non complet avec un coefficient d'emploi de 32,3/35èmes. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) 1^{ère} classe permanent à temps non complet sera de 31,07/35èmes, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Adopté à l'unanimité

Création d'un emploi de Rédacteur Territorial

Le Conseil municipal décide de créer l'emploi permanent de Rédacteur Territorial, à temps complet, pour les fonctions de secrétaire de mairie, à compter de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité

Travaux de démolition et reconstruction d'un ouvrage de franchissement : avenant entreprise SIRCO

Le Conseil municipal décide de ne pas retenir l'avenant présenté le maître d'œuvre ARTELIA pour l'entreprise SIRCO d'une moins-value d'un montant HT de 2 312,50 € et charge le Maire de prendre contact avec l'assureur communal à ce sujet.

Adopté à l'unanimité

Réaménagement de la zone de loisirs : avenant de la maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal accepte l'avenant n°1 de WE-SCAPE, sise 67230 BENFELD, pour un montant HT de 1 500,00 €, pour la nouvelle consultation à réaliser de l'appel d'offres pour le projet de réaménagement de la zone de loisirs,

Adopté à la majorité des voix

Adhésion à la politique maison alsacienne du XXI^e siècle de la Collectivité Européenne d'Alsace

Le Conseil municipal décide ne pas adhérer à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

Adopté à la majorité des voix

Acceptation de remboursement de sinistre

Le Conseil municipal accepte le dédommagement complémentaire d'un montant de 5 684,34 € de Groupama Grand Est, pour le sinistre du WC de l'école.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2024

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 août 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Travaux de démolition et reconstruction d'un ouvrage de franchissement : avenant entreprise SIRCO

Le Conseil municipal décide de retenir l'avenant présenté par le maître d'œuvre ARTELIA pour l'entreprise SIRCO d'une moins-value d'un montant HT de 2 312,50 € et autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Choix du fournisseur de plaquettes de chauffage

Le Conseil municipal décide de missionner la scierie TRENDEL S.A., sise à 67500 HAGUENAU, pour la fourniture et livraison de plaquettes, selon le devis proposé, à savoir 35,00 € le MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes) HT franco par benne de 40 m³.

Adopté à l'unanimité

Travaux en forêt : validation de l'entreprise

Le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux suivants par l'entreprise BURRUS :

Dans la parcelle 4a :

- Nettoyage préparatoire du terrain avant plantation, nettoyage exclusif des surfaces à planter (0,50 ha) : 35 €/heure
- Mise en place des plants en potets. Regroupement en placeaux des 9, 12 ou 16 plants selon configuration des trouées à reconstituer (1025 U) : 1 537,50 € HT
- Pose de protections individuelles (1025 U) : 2 562,50 € HT
- Dégagement plantation parcelle 4 a (2 placeaux) (0,04 ha) : 70 € HT

Dans la parcelle 5i (5,67 ha) :

- Désignation, dégagement manuel des régénérations naturelles des semis ou fourrés de chênes et autre feuillus : 2 494,88 € HT
- Désignation arbres objectifs, détournement, taille de formation, élagage des gaulis, perchis et + : 2 948,40 € HT

Dans les parcelles 22i et 26i (0,11 ha) :

- Dégagement plantation parcelle 22i (3 placeaux), parcelle 26i (2 placeaux) : 210 € HT

Dans la parcelle 26i (0,02 ha) :

- Désignation, dégagement manuel de la régénération naturelle des semis et fourrés de chênes, noyers et autres feuillus (1 placeau) : 35 € HT

Adopté à l'unanimité

Zone de loisirs : Validation de l'avant-projet, du plan de financement et autorisations au Maire

Le Conseil municipal approuve l'avant-projet établi par le maître d'œuvre pour le réaménagement de la zone de loisirs, pour un montant HT de 209 517,20 €, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise le Maire à solliciter les subventions pour ces travaux et à lancer l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité

Enquête publique sur une demande d'autorisation environnementale

Le Conseil municipal décide d'accepter la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL DERIVAUX pour l'extension d'un élevage de poulettes futures poules pondeuses.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention pour rénovation de façades

Une subvention de 480 € est allouée à M. Arnaud LOTZ pour des travaux de crépis et peinture avec mise à jour du colombage de sa propriété sise 42 route Romaine à Stotzheim.

Adopté à l'unanimité

Convention pour actualisation ou création d'un PCS et Réalisation d'un PICS – Choix de l'option

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Commune au groupement de commandes entre la CCPB et ses communes membres, pour la réalisation d'un PCS DISCIM, pour un montant de 1500 € HT et décide de ne pas retenir l'option de mise sur pied d'exercices de mise en situation cellules communales de crises.

Adopté à l'unanimité

Occultation des fenêtres de l'école élémentaire : choix de l'option

Ce point est reporté au prochain Conseil. Le Maire est chargé de vérifier les classes concernées par le besoin d'occultation.

Adopté à l'unanimité

Travaux 4 rue des Prunes

Ce point est reporté. Le Maire est chargé de solliciter un devis auprès de l'entreprise Walter Vogt 67140 STOTZHEIM et la Commission Travaux se réunira pour étudier les devis et définir l'ordre des travaux à réaliser.

Adopté à l'unanimité

Le compte rendu intégral des délibérations peut être consulté sur le site Internet :

www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Déclaration préalable :

ATC France	Installation d'une antenne relais, lieudit Schwobsgass
BAUMERT Pierre	Ajout d'une cheminée, 4 A rue des Roses
BIDAL Alain	Installation d'un carport, 14 route Romaine
CHÂTEAU GRÜNSTEIN	Coupe d'arbres, 21 Bas-Village
COMMUNE DE STOTZHEIM	Changement de destination du local en logement, 34 route Romaine
GAUDIN Gwenn	Pose d'une climatisation sur façade, 12 rue des Tilleuls
HARRER Marc	Pose d'un générateur photovoltaïque, 58 D Bas-Village
KOENIG Célia	Mise en place clôture et portail, 40 Bas-Village
LAROCHE Guillaume	Remplacement porte-fenêtre et volets roulants, 1 A Bas-Village
MOREAU Stéphanie	Construction escalier, terrasse et pergola, 25 rue des Tilleuls
NEWAY	Installation panneaux photovoltaïques, 50 Bas-Village
PIASANTIN Jean-Christophe	Installation fenêtre de toit et pose bardage bois, 3 Haut-Village
THAMI Brice	Installation d'un grillage, 43 rue des Tilleuls
WALTHER Catherine	Mise en sécurité toiture, 36 route Romaine

Permis d'aménager :

COMMUNE DE STOTZHEIM	Aménagement zone de loisirs, Kleiner Hohweg
----------------------	---

Permis de construire :

EARL CHRISTEN

Suppression de serres anciennes, ajout de serres, Lieu-dit Lumpengarten

KURTZ Christophe

Construction d'un abri de stockage bois ouvert avec panneaux solaires, 27 rue d'Or

SCCV VILLAS DU CHATEAU

Permis modificatif : modification façades, hauteur faîtages, ajout clôture, augmentation nombre logements, 7 Haut-Village

**ÉTAT CIVIL**

En France, la protection des données personnelles est encadrée par la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés ».

Elle ne nous autorise plus à diffuser les événements familiaux (naissances, mariages, décès...) des Stotzheimois(es) sans une autorisation écrite de votre part.

Ainsi si vous souhaitez faire figurer une information vous concernant dans la rubrique « État-Civil » du Stotz'infos, **qui figurera dans le bulletin annuel**, merci de nous le faire savoir :

- Soit par courrier : mairie, 39 route Romaine 67140 STOTZHEIM
- Soit par email : mairie@stotzheim.fr

Vous pouvez nous transmettre également une photo que nous pourrions insérer dans l'annonce.

**NAISSANCE :**

1 enfant en juillet 2024

1 enfant en août 2024

2 enfants en octobre 2024

BAPTÊME CIVIL :

3 enfants en août 2024

**MARIAGE :**

1 mariage en septembre 2024

**DÉCÈS :**

2 décès en juillet 2024

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS**NOVEMBRE**

03/11/2024	Semaines d'Automne	Waeldele	Moissons et métiers d'Antan	10 h 00
11/11/2024	Armistice	Monument aux morts	Commune	10 h 00
16-17/11/2024	Exposition avicole	Espace Marie Sigrist	Aviculture	14 h 00
17/11/2024	Vente calendriers	Village	Pompiers	
23/11/2024	Repair Café	Mairie	Project'III	

DÉCEMBRE

08/12/2024	Fête patronale	Église et salle des fêtes	Paroisse	10 h 30
06/12/2024	Don du sang	Espace Marie Sigrist	Amicale Donneurs de Sang	17 h 00



VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La prochaine vente de bois de chauffage aura lieu

le mardi 26 novembre 2024 à 19 h 00 à la mairie de Stotzheim

Le catalogue de bois de chauffage sera disponible à compter du 8 novembre 2024. Vous pourrez le retirer :

- sur demande au secrétariat de la mairie (0388089406 ou mairie@stotzheim.fr)
- sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim/informations-pratiques> (documents à télécharger / autres / vente bois de chauffage novembre 2024)



BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

le vendredi 22 novembre 2024 (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

le samedi 14 décembre et dimanche 15 décembre 2024 (en plaine et en forêt dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications. **Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



ARMISTICE 1914-1918

La Commune de Stotzheim fêtera **le lundi 11 novembre 2024** l'Armistice de la première guerre mondiale. En mémoire des victimes de ce conflit, le Maire déposera une gerbe devant le Monument aux Morts après l'office de 10 h 00.

La cérémonie officielle sera suivie d'un **Vin d'Honneur offert par la municipalité** à la mairie. Toute la population est invitée.



EXPOSITION 80ÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

La Commune organise une exposition de photos souvenirs pour le 80ème anniversaire de la Libération de Stotzheim (le 29 novembre 1945) **du vendredi 29 novembre 2024 au dimanche 1^{er} décembre 2024, dans la salle d'honneur de la mairie.**



LISTE ÉLECTORALE

Vous avez changé d'adresse dans la Commune ?

Vous êtes mariée et souhaitez que votre nom d'épouse soit mentionné ?

Vous êtes divorcée et vous souhaitez modifier votre nom d'usage ?

Tout changement sur la liste électorale doit être sollicitée par l'électeur par écrit (courrier ou email).

Aucun changement ne peut se faire automatiquement par les services de la Commune.



BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le vendredi 22 novembre 2024.

Il y aura également un point de collecte à la boulangerie Silbermann le vendredi 22 novembre et samedi 23 novembre 2024.

Cette année, il n'y aura pas de permanence à la mairie. Les dons pourront être déposés en mairie le vendredi 22 novembre de 8h à 12h pendant les heures d'ouverture au public.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

Merci pour eux !

CONTES DE NOËL À LA BIBLIOTHÈQUE

Comme chaque année, la Bibliothèque municipale organise une soirée contes.

La soirée contes aura lieu le **mardi 3 décembre 2024 à 18h pour les - de 6 ans et à 19h pour les + de 6 ans.**



BALADE AUX LAMPIONS

Comme ces dernières années l'association Les P'tits Loups de Stotz vous donne rendez-vous avant les contes pour une balade aux lampions.

Il y aura deux tours de proposés le **mardi 3 décembre 2024 à 17h30 pour les - de 6 ans et à 18h pour les + de 6 ans.**

Avec un peu de chance le St Nicolas sera là pour les accompagner....



Appel aux habitants de STOTZHEIM

URGENT, quel avenir pour la salle des fêtes « Espace Marie SIGRIST » ?

La majorité des membres du conseil d'administration de l'ACASL, gérants bénévolement la salle des fêtes associatives de notre village, envisage de s'arrêter en janvier 2025. Les postes de gérant et d'intendant de la salle, essentiels au fonctionnement de l'espace seront vacants.

Afin de poursuivre les différentes manifestations et activités hebdomadaires, locales et locations aux particuliers, **il est nécessaire et impératif que tout un chacun se sente concerné par la situation**, au risque de compromettre l'ensemble des réservations, des manifestations et activités de 2025.

Associations locales, habitants du village, bougez-vous !

Maintenons et améliorons ce que tant de bénévoles ont créé et construit pour le bien être de notre beau village.

L'ACASL et le conseil de fabrique de Stotzheim

Concernés, intéressés pour plus de renseignements adressez-vous à :

Metz Cédric, actuel président : 0388741022

Christian, trésorier : 0388084698

VENTE DES CALENDRIERS

L'amicale des sapeurs-pompiers de Stotzheim vous informe que ses membres passeront le **dimanche 17 novembre** pour la vente des calendriers.





Repair Café

JETER ? PAS QUESTION !



STOTZHEIM

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

DE 10H À 12H ET DE 14H À 17H

MAIRIE DE STOTZHEIM, 39 ROUTE ROMAINE 67140 STOTZHEIM



WWW.PROJECTILL.FR



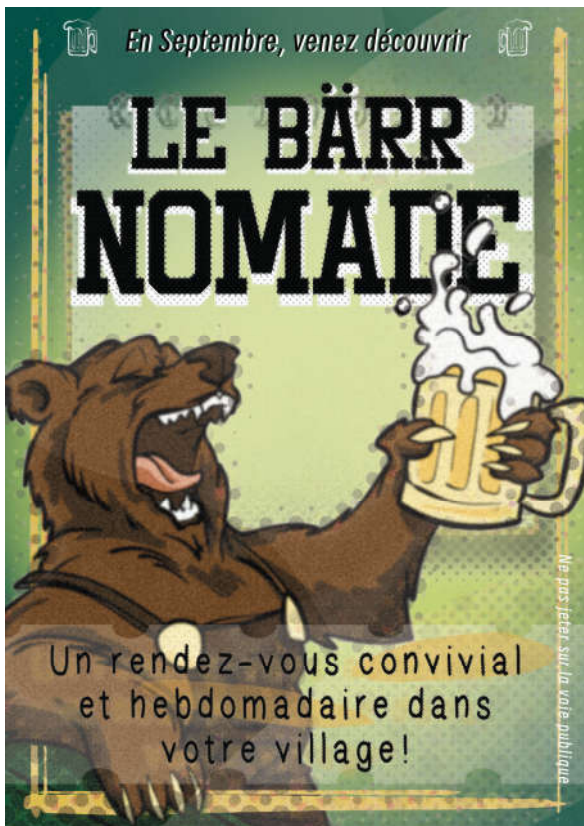
REPAIR.ILL@ORANGE.FR



REPAIR.CAFE.PROJECTILL

BÄRR NOMADE À STOTZHEIM

Depuis septembre, le Bähr Nomade, beer truck ambulant, passe à Stotzheim tous les mercredis de 18h à 22h, place de la mairie.



Paroisse Saint Nicolas de Stotzheim

Fête Patronale et Paroissiale

Dimanche 8 décembre 2024

10 h 30 : Célébration Eucharistique à l'église Saint Nicolas

Animée par les chorales de notre Communauté de Paroisses.

Avec la participation des enfants de l'éveil à la foi

11 h 45 : Apéritif dans la salle « Marie SIGRIST »

10 h 30 - Repas de fête

avec comme thème, entrée dans la 60ème année du jumelage avec Ortenberg.

Gym douce pour SENIORS

Exercices de renforcement musculaire,
coordination et étirements vous permettant
d'entretenir et améliorer votre
Mobilité
Equilibre
Souplesse
dans la bonne humeur de façon conviviale et en
douceur !

Rendez-vous tous les **mardis de 14h à 15h** à la
Salle des Fêtes de STOTZHEIM.

cerclestincolas@outlook.fr



03.88.08.17.59



Espace Marie Sigrist (Salle des Fêtes)

STOTZHEIM



Reprise des Cours de Sport à Stotzheim !

Chères habitantes, chers habitants,
Après une pause estivale bien méritée, nous sommes heureux de vous
annoncer la reprise des cours de sport à la salle des fêtes dès le
mercredi 11 septembre. Que vous soyez débutant ou pas, nos séances
sont conçues pour s'adapter à vos besoins.

Un programme diversifié pour tous les âges et tous les goûts :

Enfants : Mercredis à 17h30 avec des séances spécialement
adaptées aux plus jeunes pour leur permettre de se défouler tout
en s'amusant.

Ados et Adultes : Mercredis à 18h30 pour un travail dynamique
qui améliore l'endurance.

Séniors : Mardi à 14h idéal pour se tonifier entretenir sa forme
tout en douceur.

Inscriptions et informations pratiques

Venez tester durant le mois de septembre !

Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter à l'adresse :
cerclestincolas@outlook.fr

Nous vous attendons nombreux pour cette nouvelle saison sportive
placée sous le signe de la convivialité et du bien-être !

Sportivement vôtre,

Le Cercle Saint Nicolas



MAINTIEN DE LA FORME POUR SENIORS

» AlphaTime Coaching
Quentin Offerle

SENIORS, SANTÉ VOUS SPORT!

Pour qui ?

Pour toutes personnes âgées de 50 ans et plus, peu importe le niveau physique et sportif. Venez vous dépenser de manière ludique et sécurisée.

Quoi ?

Des séances comprenant des exercices de gymnastique douce et de renforcement musculaire pour lutter contre les effets du vieillissement.

Quand ? Où ?

Tous les Lundis de 16h00 à 17h00
dans la SALLE POLYVALENTE DE STOTZHEIM.
Inscription auprès de BURG Marie-Paul au 0688794127



Inscription :
• 9€ la séance

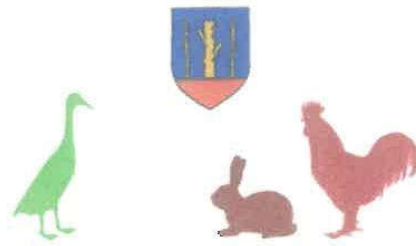


06 64 82 80 36



alphatimecoaching@gmail.com





Société d'Aviculture
de Stotzheim & environs

EXPOSITION AVICOLE

Les 16 et 17 Novembre 2024
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

« Espace Culturel Marie Sigrist »

*Avec la participation des enfants de l'école
maternelle de STOTZHEIM*

Samedi

Ouverture à 14h
Ouverture officielle à 19h30

Dimanche

Ouverture à 9h
Apéritif à 11h

Dimanche Midi

*Bouchées à la Reine
Dessert – Café*

Adulte 20€- Enfant 12€

*Tartes Flambées et Pizzas
Samedi soir et Dimanche soir*



Réservation des repas au 03.88.08.27.80



Société Aviculture de Stotzheim et Environs

Chers Paroissiens et Citoyens de STOTZHEIM

La FABRIQUE de l'Eglise de STOTZHEIM et son équipe de bénévoles propose :

Un atelier de confection des Couronnes de l'Avent au Presbytère de STOTZHEIM :

- Le Lundi 18/11 de 9h à 12h de 14h à 17h de 19h à 21h
- Le Mardi 19/11 de 9h à 12h de 14h à 17h de 19h à 21h
- Le Mercredi 20/11 de 9h à 12h de 14h à 17h de 19h à 21h

L'achat de Couronnes de l'Avent et autres sujets de décorations de Noël au Presbytère de STOTZHEIM

- Le Lundi 18/11 de 14h à 17h de 19h à 21h
- Le Mardi 19/11 de 9h à 12h de 14h à 17h de 19h à 21h
- Le Mercredi 20/11 de 9h à 12h de 14h à 17h de 19h à 21h

Ci-dessous les Tarifs des Couronnes de l'Avent et autres sujets de décoration pour Noël

- Couronne de l'Avent (à poser) 25€
- Couronne d'Accueil (à suspendre) 30€
- Chemin de Table 30€
- Ceps de Vigne 35€
- Arrangement pour le Cimetière 30€

Contacts pour tous renseignements complémentaires (Confection ou Achat) :

- Marlyse FRINDEL 06 20 21 31 45
- Roland THOMANN 06 09 05 63 30

Exemple de Couronne de l'Avent
(à poser)



Exemple de Couronne d'Accueil
(à suspendre)



Exemple de Chemin de Table



Exemple de Cep de Vigne



Territoire Molsheim Bruche Caritas Alsace, la solidarité en circuit court



Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, **y compris en Centre Alsace et dans la partie Sud du Bas-Rhin**, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs.

La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en situation de précarité, soit une hausse d'activité de 20% en un an !

Dans la moitié Sud du Bas-Rhin, Caritas Alsace compte des équipes et des épiceries solidaires à Molsheim, Fegersheim, Geispolsheim, Rhinau, Benfeld, Erstein, Rosheim, Obernai, Sélestat et dans les vallées de Villé et de la Bruche. En 2023, les 209 bénévoles du secteur ont aidé 526 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire, les bénévoles du territoire ont mis l'accent sur la lutte contre la solitude, dont souffrent notamment les seniors isolés.

Ce sont les donateurs qui donnent à Caritas Alsace les moyens d'agir, pour une aide efficace et de proximité. Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.

Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, donne droit à une réduction d'impôt de 75% (et 66% au-delà de 1000€). Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt. Don sécurisé sur caritas-alsace.org, ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.



Les bénévoles de Caritas ont distribué 783 tonnes d'aides alimentaires en 2023.



2 155 familles ont été reçues dans l'une des 13 épiceries sociales de Caritas Alsace en 2023.



Rattrapages de collecte du

Lundi 11 novembre - Armistice 1918

La collecte du **bac gris**
initialement prévue le
lundi 11 novembre (Armistice 1918),
sera avancée au

samedi 9 novembre.

